



Conseil municipal du 23 Juillet 2021

PV Presse

1 - Approbation du procès-verbal du 11 juin 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 juin 2021.

2 - B55 : avancée du dossier

Point sur les négociations faites entre la mairie et la DDT concernant le reboisement communal.
Prochaine réunion sur le terrain prévue le 28 juillet 2021.

3 - Carte communale - Décision de la DREAL

Après examen du dossier, la DREAL a rejeté la demande de carte communale partielle sur la commune, concluant à un manque d'information notamment environnementale.

Afin que notre dossier puisse aboutir, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de porter un recours à la décision de la DREAL, et fera appel à un cabinet d'étude afin de renforcer notre dossier.

4 - Couvent :

- **Point sur les travaux réalisés et à venir.**

Les travaux avancent bien, et les cloisons seront bientôt terminées.

La commission bâtiment s'est réunie la semaine dernière pour le choix des sols (lino et carrelage) et des faïences.

- **Commande de volets extérieurs**

Aucune décision sur le choix du prestataire n'a encore été définie pour l'instant.

Sujet reporté au prochain conseil après étude des devis par la commission bâtiments.

- **Avenant aux marchés de travaux**

Les index de référence pour le lot 3 et 11 ne correspondent pas aux lots. Il convient donc de les modifier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de ces index.

5 - Renouvellement contrat adjoint d'animation

Comme l'an passé la fréquentation à l'école primaire est très forte.

Afin pallier à ce surplus de travail pour l'enseignant, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de la reconduction du poste d'adjoint d'animation.

6 - Nomination coordonnateur / recensement 2022 :

Céline MARTINACHE a été nommée à l'unanimité par le conseil municipal en tant que coordonnatrice du recensement. Le recensement 2022 se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

7 - Elevage porcin - Saint Geneys-Près-Saint-Paulien

Le conseil municipal décide à la majorité de répondre favorablement à la modification de nature de ce bâtiment, n'y voyant aucune incompatibilité environnementale.

8 - Fédération national des communes forestières

La Fédération demande le soutien des communes contre les décisions prises par le gouvernement d'augmenter les contributions des communes forestières au financement de l'office national des Forêts, à hauteur de 7.5 millions d'euros dès 2023 puis 10 millions d'euros en 2024 et 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal soutient les actions menées par la FNCF.

9 - Subvention aux associations

Après lecture des demandes de subvention, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer :

- | | |
|---|----------|
| o Association Aux 4 vents par 4 chemins | 150.00 € |
| o Réseau européens des sites casadéens | 50.00 € |